Conseil communal
1170 Aubonne

Séance du 25 août 2026 à 20h15 à l'Aula du Château

Président M. Pieter Volgers

Secrétaire Mme Véronique Kobler

Scrutateurs M. Frédéric Grosjean
Mme Véronique Martin Capriati

46 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Milhaud Renaud, Catherine Moret Neyroud, Christian Szita, Johann Frain, Cédric Morier, Mirsad Muminovic, Christian Streit, Lindsay Lessard.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 22 juin 2026

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 44 oui, 1 abstention.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 19 oui, 0 non et 18 abstentions.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2026

M. Yves Meylan indique que le rapport de la commission achat/vente de terrains pour le préavis 08/26, Rue de l'Industrie 14, est approuvé à la majorité et non à l'unanimité. La correction est faite dans le procès-verbal du 13 août 2026 à la page 8.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est accepté par 25 oui, 0 non et 16 abstentions.

4. Communications du Bureau

La fête du 1er août s'est déroulée sous les arbres de l'Allée du Chêne. Organisée par le Municipal M. Olivier Gétaz, avec des jongleurs à la place d'un feu de joie, la manifestation a offert un spectacle mémorable. Le Président remercie la Municipalité et ses organisateurs.

Une séance extraordinaire du Conseil a eu lieu le jeudi 13 août, avec 34 conseillers présents. Le Président remercie les conseillers pour leur flexibilité et leur disponibilité à cette occasion.

La passation des pouvoirs de l'ancien président au président actuel a eu lieu le jeudi 20 août, en présence de la secrétaire, de la vice-présidente et de deux anciens scrutateurs.

Les conseillers recevront prochainement un courrier concernant le registre des intérêts. Il leur est demandé de le compléter, de le signer et de retourner le document à la secrétaire lors de la prochaine séance.

La sortie du Conseil aura lieu le samedi 12 septembre. Elle comprend une visite des mines de sel de Bex, suivie d'une visite avec dégustation de vin au Château d'Aigle. Le départ en car est fixé à 8h depuis l'Allée du Chêne, avec un retour prévu vers 18 h 45. Les conseillers sont priés de confirmer leur présence avant le 2 septembre auprès de la secrétaire, afin de permettre de finaliser l'organisation et de réserver un car adapté au nombre de participants.

Une votation fédérale est prévue le 27 septembre 2026. Les résultats seront communiqués lors de la prochaine séance.

Afin de réduire la charge de travail, les déchets et les coûts d'envoi, l'ordre du jour ne sera plus transmis par courrier à partir de la prochaine séance, mais uniquement par courriel. Sauf objection, les conseillers sont invités à donner leur consentement en signant la feuille prévue à cet effet auprès de la secrétaire à la fin de la séance.

Enfin, il rappelle que les absences aux séances du Conseil doivent être annoncées par courriel au secrétariat ainsi qu'au président du Conseil, dans les meilleurs délais. Les SMS et messages WhatsApp sont uniquement acceptés en cas d'urgence.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Assermentation

Le Président procède à l'assermentation de M. Xavier Lavatelli de la liste Aubonne Attitude, absent lors des assermentations du 22 juin 2026. Le Conseil communal d'Aubonne compte dès lors 47 conseillers à cette séance.

6. Nomination d'un suppléant/e délégué/e au Conseil intercommunal de l'ASSAGIE

A la suite du changement de règlement de l'ASSAGIE, la Commune d'Aubonne compte maintenant 5 délégués (au lieu de 3) et 3 suppléants (au lieu de 2). Le Président attend les propositions pour la place de suppléant vacante.

M. Alexandre Liardet propose la candidature de M. Olivier Tardy qui accepte.

En l'absence d'autre candidature, M. Olivier Tardy est élu tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

Dès lors, les délégués de l'ASSAGIE sont les suivants :

Délégués : Olivier Bujard
Jorge Dans
Monica Morais
Anaïs Piguet
Marlene Matos Mendes

Suppléants : Isabelle Tardy, Florence Widmer, Olivier Tardy

7. Préavis no 09/26 – Arrêté d'imposition pour l'année 2027

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2027
- Fixe le taux d'imposition à 67% par rapport à l'impôt cantonal de base
- Fixe un impôt spécial particulièrement affecté aux problèmes de circulation et au contournement d'Aubonne à 1% de l'impôt cantonal de base
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis.

Ce préavis relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Préavis no 10/26 – Demande d'autorisation générale de placement des fonds disponibles de la trésorerie de la Commune d'Aubonne pour la législature 2026-2031

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accepte la demande d'autorisation générale de placement des fonds disponibles de la trésorerie de la Commune auprès de divers établissements bancaires établis en Suisse, de PostFinances, de compagnie d'assurances établies en Suisse, des communes et

associations de communes pour la durée de la législature en cours et cela jusqu'à l'acceptation par le Conseil communal du prochain préavis concernant le même sujet, lors de la législature suivante (2031-2036), mais jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard.

Ce préavis relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Préavis no 11/26 – Détermination des compétences, des traitements et des indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Accorde à la Municipalité pour la durée de la législature 2026 – 2031 :

1) Une autorisation générale pour statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite maximum de CHF 100'000. — par année et par cas, charges éventuelles comprises.
2) Une autorisation générale pour statuer sur l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans une limite de CHF 50'000. — par année. Cette autorisation ne s'applique pas aux sociétés et autres entités citées à l'art. 3a de la loi sur les communes.
3) Une autorisation générale de plaider peut également être utile dans la limite des litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Tribunal de district et de son Président, du Tribunal administratif et de la Cour civile du Tribunal cantonal.
4) L'autorisation générale pour l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et extraordinaires dans une limite maximum de CHF 50'000.—par cas.
5) La fixation des traitements et indemnités telles que proposées.

Ce préavis relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Mikaël Fischer demande des précisions concernant les indemnités proposées pour la législature 2026–2031. Il comprend que, selon les usages, la rémunération de l'exécutif est liée à la fonction, à ses responsabilités et à son cahier des charges, et non aux personnes qui l'occupent. Il s'interroge dès lors sur le passage de la Municipalité réélue de la grille de départ à la grille moyenne, qui entraînerait une augmentation de 30 %, et craint que cette décision

ne crée un précédent pour les prochaines législatures. Il estime que, si cette augmentation est justifiée par une charge de travail accrue, il conviendrait plutôt d'adapter le taux d'activité que le salaire annuel correspondant à une fonction à 100 %. Il demande également que soient précisées les raisons de l'augmentation par rapport à la situation de 2021 et que celles-ci soient documentées, afin de pouvoir expliquer clairement la décision à la population et au personnel communal. Enfin, il relève que si l'augmentation est liée à la complexité croissante des dossiers, la question de l'évolution des grilles salariales du personnel communal pourrait également se poser. Il souhaite ainsi connaître les critères objectifs justifiant cette augmentation et savoir comment ceux-ci seront appliqués lors des prochaines législatures, indépendamment de la composition de la Municipalité.

M. Olivier Bujard indique partager les préoccupations exprimées précédemment concernant la revalorisation des traitements de la Municipalité. Il reconnaît l'importance des responsabilités exercées par le Syndic et les Municipaux et estime qu'elles doivent être correctement rémunérées, les montants proposés ne lui paraissant pas excessifs en soi. Il relève toutefois que le passage de la zone d'engagement à la zone de progression, accompagné de l'introduction d'un 13ème salaire, entraînerait une augmentation globale d'environ 30 % des traitements, faisant passer le coût annuel pour la Commune d'environ CHF 445'000.00 à CHF 579'000.00, soit près de CHF 135'000.00 supplémentaires par année. Il estime que cette augmentation devrait être davantage justifiée et constate qu'aucune démonstration concernant une augmentation de la charge de travail, des responsabilités ou du nombre d'heures n'est présentée dans les documents mis à disposition. Il relève qu'en comparant avec d'autres communes ayant procédé à une revalorisation similaire, des éléments tels que l'évolution de la charge de travail, la complexification des tâches ou une professionnalisation accrue sont généralement documentés. Il s'interroge également sur les conséquences du passage à la zone de progression, notamment lors d'une éventuelle réélection, qui pourrait entraîner une progression automatique vers la zone d'excellence. Enfin, il demande à connaître le montant des jetons versés aux membres de la Municipalité par les associations intercommunales et autres organismes, afin de pouvoir déterminer la rémunération globale des élus. Il se dit favorable à une revalorisation, mais estime qu'une augmentation de 30 % en une seule étape est difficile à justifier sans éléments objectifs supplémentaires.

La CoFIN prend les points.

Le Président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations directement à la CoFIN. La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Préavis no 12/26 – Participation financière de la Commune d'Aubonne au projet d'assainissement et de transformation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en complexe sportif régional quatre saisons

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à accorder à la Ville de Morges une participation financière de CHF 350'000.—pour le projet d'assainissement et de transformation de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif régional quatre saisons
- Autorise la Municipalité à financer cette participation par un versement unique prélevé sur la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à établir une convention de financement avec la Commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Verena Gubler, Olivier Tardy, Marie-France Roger, Kirsti de Mestral, Fabien Berger. Suppléants : Fabien Bettens, Mikaël Fischer.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Préavis no 13/26 – Entretien et rénovation de la route Neuve – RC 30 B-P (en traversée de localité) + mur de soutènement historique

M. le Municipal Olivier Gétaz donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés dans ce préavis
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 3'640'000.—TTC pour la réalisation des travaux
- Autorise la Municipalité à financer ces travaux dans un premier temps en partie par la trésorerie courante et consolidé par un ou plusieurs emprunts, aux meilleures conditions du moment et dans la limite du plafond d'endettement en vigueur

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Suzanne Auchlin, Catherine Milhaud Renaud, Philippe Cretegny, Nathan Francey, Marie Vanolli. Suppléants : Johann Frain, Lindsay Lessard.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Nicolas Rosat demande si l'augmentation du trafic, notamment des camions et poids lourds, a été prise en compte dans l'évaluation et le dimensionnement des travaux, et si la chaussée sera suffisamment résistante à long terme. Il relève que l'investissement de CHF 3

millions pourrait devoir être renouvelé dans quelques années, avec un coût cumulé qui finirait par se rapprocher de celui d'un tunnel.

M. Jonathan Heimburger rejoint également M. Rosat dans ses remarques et demande des précisions concernant les aménagements de circulation prévus, notamment pour les vélos et les autres usagers de la mobilité douce. Il souhaite notamment obtenir une définition claire des différentes voies de circulation prévues.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

12. Rapport des commissions - Préavis no 06/26 – Rénovation de la station météorologique et des aménagements environnants

M. Mathieu Félix donne lecture du rapport de la commission, suivi par M. Guy Maurer pour le rapport de la commission des finances. Les deux commissions, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 397'000.00 TTC pour la réalisation des travaux
- autorise la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Alexandre Liardet s'interroge sur la technique de l'électro-osmose présentée pour lutter contre l'humidité des murs. Il demande notamment si le fait de repousser l'humidité dans le sol constitue réellement une solution appropriée. Il souhaite savoir si la Commune dispose d'un retour d'expérience concernant l'efficacité et les éventuels effets à long terme de cette technique d'assèchement des murs.

M. le Syndic Yves Charrière précise que la technique d'électro-osmose a déjà été utilisée avec succès sur des parties de murs dans différents bâtiments, notamment dans une ancienne fromagerie particulièrement humide, avec un retour d'expérience jugé positif. Le principe consiste à contrer la remontée d'humidité par capillarité en favorisant son évacuation. Il est toutefois relevé que l'humidité du bâtiment peut avoir plusieurs origines, notamment la présence d'un cours d'eau souterrain, d'éventuelles ruptures ou infiltrations de conduites, ainsi que les infiltrations provenant de la placette. Les travaux envisagés visent donc à traiter simultanément ces différentes sources d'humidité. Il est également prévu de traiter l'escalier menant à la salle des mariages ainsi que la jonction entre l'escalier et le bâtiment, qui constitue une autre source potentielle d'infiltration.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 06/26 – Rénovation de la station météorologique et des aménagements environnants est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic Yves Charrière remercie les conseillers pour leur vote, en précisant qu'il est de leur devoir et de leur responsabilité d'entretenir le patrimoine communal.

13. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Catherine Zweifel rappelle tout d'abord l'existence de la chaîne WhatsApp de la Commune d'Aubonne et encourage les nouveaux conseillers à s'y abonner afin de recevoir les informations relatives notamment aux fermetures de routes et aux manifestations. Elle précise que le QR code sera également disponible dès le lendemain sur le site de la Commune et indique que la chaîne compte actuellement 469 abonnés.

Elle rappelle ensuite l'ouverture des candidatures pour le 22ème Prix de la Ville d'Aubonne, remis chaque année lors du Baz'Art à une citoyenne ou un citoyen ayant un lien privilégié avec la Commune ou contribuant à faire rayonner Aubonne dans les domaines culturel, sportif, artistique ou professionnel. Les candidatures doivent être déposées par un tiers, sous pli fermé auprès du Greffe, avec la mention « Prix de la Ville d'Aubonne », au plus tard le 30 septembre 2026. Le lauréat ou la lauréate recevra un diplôme honorifique ainsi qu'une somme de CHF 2'000.00.

Enfin, elle invite les conseillers à découvrir ou redécouvrir l'exposition organisée à l'Allée du Chêne par la Commission culturelle, consacrée au travail de jeunes artistes. Elle relève le succès du vernissage et l'intérêt suscité par l'exposition, qui a notamment fait l'objet d'un article élogieux dans le journal La Côte. L'exposition est visible jusqu'à fin octobre.

Mme la Municipale Sandra Linder informe tout d'abord le lancement, au Centre des jeunes, d'un cours d'informatique destiné aux seniors, visant à favoriser les échanges intergénérationnels et à permettre aux personnes retraitées de se familiariser avec les outils informatiques. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Patrick Ouellet, responsable-animateur, à elle-même ou consulter les informations disponibles sur le site de la Commune. Elle encourage les conseillers à relayer cette information auprès des personnes susceptibles d'être intéressées.

Elle annonce ensuite une foire de livres d'occasion organisée par les bibliothèques adulte et jeunesse, le samedi 29 août de 9h30 à 13h, dans la cour de la bibliothèque adulte, à la Ruelle du Soleil-Levant, et invite chacun à y participer.

M. le Syndic Yves Charrière informe le Conseil que M. Richard Calderini, responsable des services techniques, a quitté ses fonctions après avoir donné son congé afin de relever un nouveau défi professionnel. La Commune est actuellement à la recherche d'un nouveau

responsable des services techniques, sur la base d'un cahier des charges établi et avec l'appui d'une entreprise spécialisée dans le recrutement de cadres. Dans l'intervalle, un mandat a été confié à M. Gérard Beuchat pour assurer l'intérim. Au bénéfice d'une longue expérience et d'un profil jugé adéquat, il a pour mission de stabiliser l'équipe et d'assurer le suivi des dossiers techniques de la Commune durant la période de recrutement. L'objectif est de trouver la personne adéquate d'ici au mois d'avril prochain.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

Patrimoine administratif :
- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 18% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 87% de CHF 362'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 87% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 86% de CHF 1'570'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 88% de CHF 468'900.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 86% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 32% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00
- Entretien des routes communales : 2% de CHF 7'500'000.00
- Participation halle de tennis : 0% de CHF 250'000.00
- Mandat d'études parallèles Gare : 6% de CHF 235'000.00
- Rénovation de la piscine : 3% de CHF 7'627'000.00
- Remplacement collecteurs EU chambres 140 & 156 : 5% de CHF 173'000.00
- Etude installation d'Eco-points : 0% de CHF 191'000.00
- Remplacement du système GED : 61% de CHF 94'000.00

Patrimoine financier :
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 8% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 29% de CHF 300'000.00
- Achat Immeuble Rue de l'Industrie 16 : 96% de CHF 1'050'000.00
- Achat Immeuble Rue de l'Industrie 14 : 0% de CHF 1'795'500.00

Taux moyen de la dette : 1.33%. Etat de la dette au 10.08.2026 : CHF 23'861'000.00.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Questions, vœux et divers

M. Alexandre Liardet s'interroge sur la stratégie d'emprunt de la Commune, notamment concernant les emprunts contractés pour les bâtiments avec des taux fixes sur 15 ans. Il relève qu'il avait compris que, sur le long terme, les taux variables pouvaient être plus avantageux et

demande dès lors pourquoi une Commune disposant d'une situation financière solide privilégie des emprunts à taux fixe plutôt que variable.

M. le Municipal Laurent Auchlin répond que la Commune privilégie actuellement les emprunts à long terme afin de maintenir une bonne qualité de crédit et de préserver sa capacité à obtenir, à l'avenir, des conditions favorables sur des emprunts à taux variable ou à plus court terme. Une proportion trop importante de dettes à court terme pourrait en effet péjorer l'évaluation de la qualité financière de la Commune. La stratégie consiste donc à rechercher un équilibre entre les différentes durées d'emprunt, en fonction des investissements et des préavis votés ou à venir, sans emprunter avant que les besoins ne soient suffisamment établis. Il relève que les taux fixes actuellement proposés sur 10 à 15 ans sont particulièrement intéressants et permettent de sécuriser une partie de la dette à des conditions avantageuses. La Commune conserve néanmoins une part d'emprunts à plus court terme et prévoit de recourir encore à plusieurs millions de francs d'emprunts d'ici à la fin de l'année, en fonction des besoins, afin de maintenir cet équilibre.

M. Christophe Hostettler communique quelques informations sur l'alpage concernant la situation liée à la sécheresse et à l'approvisionnement en eau. Il indique qu'environ 140 m³ d'eau ont dû être acheminés cet été, malgré les travaux réalisés précédemment. Il rappelle l'importance d'une utilisation responsable de l'eau durant les périodes de sécheresse. Cette situation représente un coût supplémentaire pour la Commune et des réflexions sont en cours afin d'améliorer la gestion de cette ressource. Du bétail a par ailleurs été redescendu et la Commune entend préserver autant que possible les ressources disponibles afin de pouvoir maintenir les activités durant la saison.

M. Olivier Tardy invite chacun à venir assister au 40ème Triathlon d'Aubonne, qui aura lieu le samedi 29 août à la piscine d'Aubonne. Il encourage les conseillers à participer à cette manifestation, soit comme bénévoles, soit en prenant part à la course.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h44 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 29 septembre 2026 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif pour la nouvelle année de législature.

Pour le Conseil communal

Pieter Volgers	Véronique Kobler
Président	Secrétaire